

Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde



france@cadtm.org - http://cadtm.org

Bulletin n° 57 - 4e trimestre 2013

Édito

Si le mal de la dette s'est étendu au Nord, le Sud n'en est pas pour autant guéri. Bien des symptômes sont toujours présents et les séquelles aussi sont importantes.

La pauvreté extrême pousse les désespérés, rêvant d'un paradis, à s'embarquer dans des galères qui sombrent dans l'enfer.

Plus de 200 ans après leur indépendance, les Haïtiens attendent encore réparation pour la dette historique et subissent toujours diverses formes de domination.

Au Mali, la population a déposé dans les urnes l'espoir d'une autre vie. L'avenir dira si, cette fois, elle sera meilleure.

Le film de René Vautier nous rappelle que, depuis 60 ans, seules les formes ont changé mais le fond reste le même.

Du Sud au Nord, c'est toujours le même rapport de forces, la même lutte de classes, les mêmes qui dominent.

Seul un "Front uni", comme disait Thomas Sankara il y a 26 ans, pourra venir à bout de ceux qui nous exploitent.

L'Assemblée générale du CADTM France aura lieu le week-end du 14-15 décembre, à Paris.

Au cinéma La Clef, 21 rue de la Clef, 75005 Métro Censier Daubenton ou place Monge (ligne 7).

Le samedi, l'AG proprement dite commencera à 9h30.

Le dimanche, dans un lieu encore à préciser, nous aurons une journée formation-débat sur :

Haiti, Tunisie, Balkans, Mali.

Détails <http://cadtm.org/Assemblee-generale-du-CADTM-France>, 9602

Nous avons besoin de forces et vous attendons nombreux.

L'équipe du CADTM France

Plus : <http://cadtm.org/Agenda>

Agenda

20-11 | Vaux-sur-Sûre, Belgique - La dette publique belge, peut-on collectivement demander de ne pas la payer ?

22-11 | Frankfurt, Deutschland - Blockupy Action conference

26-11 | Liège, Belgique - Éric Toussaint présente son nouveau livre

28-11 | Florenville, Belgique - Rwanda, une histoire volée

6-12 | La Ferrière, France - Film "La dette"

11-12 | Toulon(83), France - Quand les banques arnaquent les collectivités locales

12-12 | Réunion sur les accords UE/USA

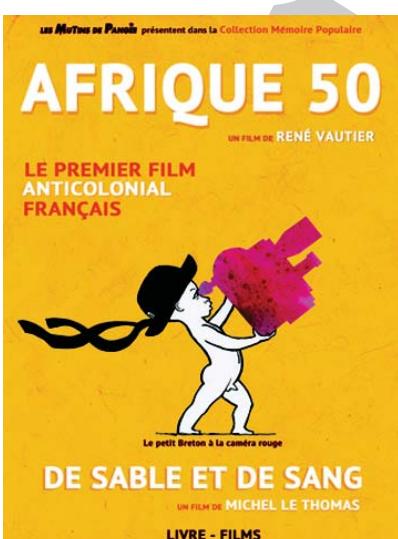
12-12 | Nantes (44), France - Life and debt

12-12 | Montreuil (93), France - La démocratie participative

14-12 => 15-12 | Paris, France - Assemblée générale du CADTM France

16-12 | Otswald (67), France - La dette sociale

19-12 => 20-12 | Bruxelles, Belgique - Appel Alliance D19-20



Afrique 50 + De sable et de sang

UN LIVRE-DVD dans la collection "Mémoire populaire"

Livre 134 pages - illustrations couleurs - carnet photos.

22 €

Dans ce livre, René Vautier, qui réalisera plus tard "Avoir 20 ans dans les Aurès", raconte l'aventure extraordinaire du tournage d'Afrique 50 (que vous pouvez voir dans le DVD).

Le pamphlet époustouflant d'un jeune cinéaste de 20 ans qui voulait témoigner de ce qu'il voyait en

Afrique et qui le révoltait. Ce récit trépidant et plein d'humour, accompagné de textes d'historiens et d'illustrations de l'époque, nous amène à réfléchir sur l'héritage et la colonisation et le rôle fondamental du cinéma.

Le DVD contient les films AFRIQUE 50 (de René Vautier) et DE SABLE ET DE SANG (de Michel Le Thomas avec René Vautier), ainsi que des compléments (144 mn de vidéo au total).

Commander à france@cadtm.org ou via le site <http://cadtm.org/Afrique-50-De-sable-et-de-sang>

Lampedusa

Quand la dette assassine les économies. Quand l'aide publique se mue en outil colonial. Quand le FMI règne. Quand Areva profite. Quand Monsanto stérilise. Quand Total exploite. Quand le président obéit aux intérêts privés (les siens comme ceux de ses amis). Quand la faim ne quitte plus les corps. Quand la pauvreté est la norme. Quand la survie est impossible. Quand la police cogne. Quand l'armée attaque. Quand les femmes n'ont pas de droits. Quand Frontex assassine. Quand les enfants travaillent. Quand la terre est privatisée et polluée. Quand la dictature dicte. Quand la solidarité internationale est une fable. Quand le changement climatique assèche. Quand l'eau potable est inaccessible. Quand on meurt à 36 ans. Quand on n'a pas de travail. Quand on n'a pas de droits. Quand on est persécuté. Quand on vit dans un pays devenu zone franche. Quand on est prisonnier. Quand on a peur.

On migre.

Le CADTM aurait pu faire un énième communiqué de presse pour rappeler sa révolte profonde contre les crimes qui consistent à pousser des milliers d'individus dans des embarquements de fortune pour rejoindre un horizon d'espoir. Le crime d'un système capitaliste qui opprime, affame, réprime, enferme, condamne la très grande majorité de la population. Comme la misère est mise en concurrence, il y a des endroits où elle semble meilleure ou tout simplement sur-vivable. On aurait pu ré-analyser les causes des migrations, faire une critique d'un système meurtrier sous l'angle « dette et migration »¹. Expliquer d'où vient l'inexplicable. Comprendre ce que l'on sait déjà. Être loin du vomi médiatique des grands médias et des politiciens de tout bord, qui à chaque nouveau drame commentent le bilan, comptent les corps,

sortent les chiffres.

Loin des responsables qui font semblant de découvrir l'horreur pour la première fois en se gargarisant d'un fatalisme qui renvoie le naufrage dans le seul champ du phénomène naturel. Inévitable. Tristement banal.

Loin des agitations politiciennes qui consistent à faire croire que la mise en place de nouvelles mesures, identiques aux précédentes, vont remettre l'humanité en selle.

Il y a des frontières, des murs, des barbelés, des mers, des océans. Il y a des passeurs, des barques, des bateaux, des soutes. Il y a Frontex et son armée. Il y a des politiques migratoires et des politiciens pillards. Il y a des papiers et des sans-papiers. Il y a des guerres et des réfugiés. Il y a des centres fermés et des expulsions. Il y a des injustices, des crimes, des morts.

Il n'y a pas de mot.



Il y a l'extrême droite qui monte, au point qu'en Grèce des citoyens étrangers sont obligés de fuir leur pays d'adoption pour échapper à Aube Dorée. Il y a des Roms qu'on persécuté aux quatre coins de l'Europe.

Il y a les Afghans à qui on refuse le statut de réfugié. Il y a tous les autres.

Il y a notre silence quotidien.
Il y a la rage et la colère.

Il y a des responsables.

Il y a des luttes.

Pauline Imbach

1 - <http://cadtm.org/Dette-et-migration>

Injure

Naturalisés post-mortem

Les migrants érythréens, morts en essayant d'atteindre Lampedusa le 3 octobre dernier, recevront la nationalité italienne à titre posthume, a déclaré le Premier ministre Enrico Letta.

Cette mesure ne s'appliquera pas en revanche aux 155 survivants. Menacés d'expulsion, ils risquent quant à eux une amende de 5 000 euros au titre de la loi anti-immigration Fini-Bossi...

[Alternatives économiques]

Esclavage et réparations

À propos de deux livres de Louis-Georges Tin

2001 : la conférence de Durban, organisée par l'Unesco, avait pour objectif la lutte "contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée". Un certain nombre de pays du Sud, dont la Jamaïque, la Zambie, la Tanzanie, avançaient la nécessité de reconnaître les dégâts causés par la colonisation, et en particulier l'esclavage, et exigeaient réparation. Les États-Unis et les pays de l'Union européenne refusèrent ces revendications et profitèrent d'un débat sur le sionisme pour enterrer ce débat là.

2001 toujours, France. Adoption de la loi Taubira du 10 mai 2001 reconnaissant l'esclavage comme un

crime contre l'humanité. À l'origine ce texte comportait un article 5 qui disait : "Il est instauré un comité de personnalités qualifiées chargées de déterminer le préjudice subi et d'examiner les conditions de réparation due au titre de ce crime..." Cet article sera rejeté et le texte adopté... à l'unanimité.

2003 Haïti. À l'occasion du bicentenaire de la mort de Toussaint-Louverture, le président Aristide fit un discours dans lequel il déclarait que c'était la France qui avait une dette envers Haïti et demanda réparation pour les dommages dus à l'esclavage et pour la rançon exigée en 1825 pour la reconnaissance de l'indépendance de l'île. Il demande à la France 21 685 135 571,48 dollars, soit la valeur capitalisée des 90 millions de francs or payés comme tribut tout au long du XIX^e siècle.

C'est sur ces rappels d'actualité que débute le petit livre de Louis-Georges Tin **"De l'esclavage aux réparations, les textes clés d'hier et d'aujourd'hui"** aux éditions *Les petits matins*. Quelques mois plus tard il publie aux éditions Stock une version allongée de la préface de ce recueil, sous le titre : **"Esclavage et réparations ; Comment faire face aux crimes de l'histoire..."**. L'occasion est belle de faire le point sur cette question, en particulier pour ce qui concerne Haïti.

Relevons tout d'abord la très grande utilité du recueil de textes couvrant la période de 1781 à 2005 et permettant un tour d'horizon de la question. Le recueil est, en effet, partagé en quatre parties : la question des réparations en France, à Haïti, aux États-Unis, au niveau international. Si on pourra relever, ici et là,

quelques erreurs factuelles ou approximations (non, la rançon de 1825 ne sera pas liquidée en 1947, mais dans les années 1890, le dernier versement ayant lieu en 1883 ; c'est l'emprunt imposé par les États-Unis en 1922 qui sera liquidé en 1947), l'ensemble est d'une très grande utilité et surtout d'une très grande actualité.

D'une grande actualité en France en particulier puisque L-G Tin rappelle à juste titre comment "la contre-offensive néocolonialiste répond[it] à l'offensive anticolonialiste". À la loi Taubira de 2001 répondit la loi de 2005 "portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés". Comme le dit Tin : "En 2001, on avait accepté le principe (l'esclavage est un crime contre l'humanité), mais refusé les conséquences (les réparations) ; en 2005, la majorité avait cédé sur le principe (l'article 4 sur le 'rôle positif' fut finalement amendé), mais elle avait réussi à conserver les conséquences (les réparations pour les auteurs de la colonisation)". Rappelons également le débat initié par Sarkozy et un certain nombre d'intellectuels inféodés sur la "mode de la repentance".

D'une grande actualité puisqu'il faut toujours rappeler que les effets de l'esclavage et de la colonisation se font toujours sentir aujourd'hui. Le crime de la traite a causé un sous-développement endémique des anciennes colonies. Dans un cercle vicieux d'appauvrissement, ces derniers ont dû paradoxalement s'endetter envers les Institutions financières internationales et les États jadis négriers pour sortir de la pauvreté, alors que c'est le monde qui a, en fait, une dette envers eux.

La notion de "dette historique" reflète ce lien. La victoire juridique récente des Mau Mau du Kenya, victimes de la violence coloniale britannique, montre bien que ces questions ne sont pas réglées et qu'elles doivent l'être.

Le détour par le passé n'est jamais inutile pour comprendre le présent. C'est un des apports de ce recueil. Il reprend, en effet, la manière dont l'abolition de l'esclavage s'accompagna partout d'une indemnisation pour les esclavagistes (qui étaient donc vus comme les victimes) et non pour les esclaves. "En ce sens, concernant les esclaves, il y eut émancipation, mais pas réparation ; ou, pour le dire autrement, ils avaient obtenu la liberté, mais non pas la justice" (Textes clés p. 26).

À l'exception des États-Unis, l'ensemble des puissances coloniales indemnisèrent les propriétaires d'esclaves, avec deux cas extrêmes, la France et les Pays Bas. La France fit indemniser les esclavagistes de Saint Domingue par la population haïtienne elle-même, en particulier les producteurs de café, pressurés tout au long du XIX^e siècle pour payer la rançon. Les propriétaires d'esclaves néerlandais du Surinam et des Antilles néerlandaises furent indemnisés sur le dos des populations de Java.

La facture est payée par l'État métropolitain en puisant dans les excédents financiers dégagés par le système des cultures forcées instaurées à Java. De 1830 aux années 1870. L'État colonial réquisitionne dans chaque village un cinquième des bonnes terres; chaque actif masculin est tenu en outre de lui fournir un cinquième de son temps de travail. Une compagnie maritime d'État a le monopole de l'écoulement et du transport



Bataille à San Domingo

des récoltes de café, de sucre et d'indigo ainsi obtenues. Le produit de leurs ventes en Europe est versé intégralement au trésor hollandais. De 1830 à 1870, plus de la moitié des revenus tirés de Java sont transférés directement au gouvernement néerlandais sous forme de tribut financier. Cet "excédent colonial", équivalant au quart du total des recettes budgétaires de l'État métropolitain, représente une somme globale de 870 millions de florins, soit le montant du revenu national des Pays Bas en 1870. Il est dommage que ce cas néerlandais ne soit pas abordé par L-G Tin, mais il est peu connu et ne rentrait pas directement dans le cadre de ces livres.

Aux États-Unis, bien sûr les propriétaires d'esclaves furent également indemnisés mais la situation particulière créée par l'existence de courants abolitionnistes, religieux en particulier ainsi que la guerre civile obliga à des gestes envers les anciens esclaves.

Le Plan Sherman mis en place dans les seules Caroline du Sud (1861) et Géorgie (1865) accordant 40 acres (16 ha) et une mule à chaque ancien esclave visait à se débarrasser des réfugiés miséreux, troupes d'hommes armés. En juin 1865, quelques 40 000 noirs (1% des esclaves) détiennent 400 000 acres. L'amnistie générale accordée en 1865 par le président Andrew Johnson interrompt ce plan. Cette amnistie restitue les terres à leurs anciens propriétaires. Sur cette période, on peut voir Lincoln de Steven Spielberg.

Le XX^e siècle verra de nombreux mouvements pour les réparations dans la communauté afro-américaine. Non sans résultats locaux significatifs. On trouvera ainsi dans le recueil de textes, la Loi de transparence au sujet de l'esclavage, adoptée en Californie en 2000 ; ce texte oblige les compagnies d'assurance travaillant avec l'État à révéler si elles ont tiré profit de l'esclavage par le passé ainsi que la lettre d'excuses de JP Morgan Chase liées à l'esclavage suite à une loi du même type adoptée à Chicago en 2005. Quoi qu'elle n'y fut pas légalement obligée, l'entreprise mit en place un programme de 5 millions de dollars de réparations en finançant des bourses d'études pour les jeunes noirs de Louisiane ; la pression morale et médiatique oblige ainsi de nombreuses grandes entreprises étatsuniennes (banques et assurances en particulier) à faire de même dans les nombreux états où de tels textes furent adoptés.

Qu'est ce que les réparations ?

Les crimes auxquels on se réfère dans le débat sur les réparations sont identifiés à des actes ayant marqué

l'histoire de l'humanité. Certes, ces crimes appartiennent à un passé révolu. Leurs effets pourtant perdurent et sont ressentis comme persistants encore aujourd'hui, en ce sens qu'il y a des personnes ou des communautés qui continuent présentement soit à souffrir de leurs conséquences, soit à bénéficier d'avantages qui en découlent.

C'est bien ce que reconnaît le texte adopté en Californie en 2000. Il parle, en effet, de "profits issus de l'esclavage et mal acquis, profits qui permirent à des assureurs dont les successeurs sont toujours en activité aujourd'hui de capitaliser".

Quelles formes peuvent-elles prendre ?

Reprendons la définition donnée par Tin dans l'édition Stock : "Les esclaves et leurs descendants [...] se sont battus pour obtenir, selon les cas, des dommages et intérêts, des aides au retour en Afrique, des retraites, des lopins de terre, des bourses d'études, des actions mémorielles, culturelles ou symboliques [...]. La réparation constitue l'ensemble des dispositifs légaux, moraux, matériels, culturels ou symboliques mis en place pour indemniser, après un dommage de grande envergure, un groupe social ou ses descendants, de manière individuelle ou collective." Comme il le dit plus loin : "La repentance est une question morale ou religieuse ; la réparation est un problème économique et politique".

Pour les juristes, un des objectifs des réparations, outre la reconnaissance du crime, est de rétablir la situation qui existait avant l'acte illicite. Cela n'est pas toujours réalisable. Mais si on prend l'exemple d'Haïti et de la rançon de 1825, cela signifie reprendre le cours de la révolution de 1804, c'est à dire la construction d'une souveraineté populaire, d'une émancipation collective, issue de la première révolution anti-colonialiste et anti-esclavagiste de l'histoire moderne.

C'est dans ce sens que les mouvements sociaux haïtiens envisagent de réaliser un tribunal populaire sur la dette historique de la France vis à vis d'Haïti le 14 juillet 2014. Ils envisagent la même chose en 2015 pour le centenaire de la première occupation étatsunienne. La question des réparations sera bien entendu un élément important des revendications.

Comme l'écrit L-G Tin : "il ne suffit pas d'être dans son droit, il faut aussi être en mesure d'instaurer un certain rapport de force pour obtenir réparation : si la question se pose désormais de manière plus vigoureuse dans le monde, c'est bien parce que les pays du Sud ont aujourd'hui plus de poids au niveau international – la conférence de Durban l'a bien montré".

Après plus de deux siècles d'entraves à cette souveraineté, d'extorsion de ses richesses, prix à payer pour avoir été le premier peuple à se lever contre l'esclavage moderne, sous une nouvelle occupation militaire, sous les contraintes politiques et économiques imposées par les institutions financières internationales, les "parrains" étatsuniens et français, y compris par "l'aide humanitaire" [nous y reviendrons prochainement], les mouvements sociaux haïtiens exigent réparation.

Claude Quémar

Retour sur les élections au Mali : Entretien avec Mohamed Diarra

Entretien avec Mohamed Diarra, juriste, Malien, membre du Parti SADI (Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance) Section France.



Comment se sont passées les élections présidentielles ?

Ces élections présidentielles furent les meilleures jamais organisées dans l'histoire démocratique du Mali. Contrairement aux élections de 1992, 1997, 2002 et 2007, l'élection du candidat Ibrahim Boubacar Keita a été la plus transparente. Cependant, cela ne veut nullement dire qu'elle a été parfaite, car il y a eu des imperfections liées, notamment, à la distribution des cartes NINA. Beaucoup de Maliens n'ont pas pu voter faute de carte d'électeur. Ce fut le cas en France, où le taux de participation a tourné autour de 10% au premier tour et 20% au second. Même au Mali, il y a eu un problème d'organisation et de fonctionnement des bureaux de vote. Beaucoup de Maliens étaient très sceptiques quant à notre capacité à organiser ces élections sans incident. Le peuple malien a montré son sens élevé des responsabilités pour en finir avec la transition CEDEAO.

Un autre bémol à la réussite de ces élections fut la proclamation prématuée des résultats du premier tour. En effet, le ministère de l'Administration territoriale a pris un risque terrible pour la crédibilité du scrutin, en envisageant l'inexistence du second tour, eu égard aux chiffres disponibles sur 10% seulement des suffrages exprimés. Cela a été une faute de la part du ministre chargé des élections.

A titre d'information, le candidat de notre parti SADI, Oumar Mariko, est arrivé en 6ème position, derrière des candidats plus fortunés. Malgré le peu de moyens du parti SADI et la campagne de dénigrement dont il a été l'objet, Oumar Mariko a obtenu un score très honorable après avoir mené campagne dans 4 régions sur 8. Dans les localités où il s'est rendu, c'est sans tee-shirts, ni argent, ni thé ou autres «cadeaux électoraux» qu'il a battu campagne.

Quant au second tour, notre parti a appelé clairement à voter pour Ibrahim Boubacar Keita, qui, pour nous, représentait le bout du changement. Les Maliens, dans leur grande majorité, ont décidé de sanctionner le F.D.R (Front pour la Démocratie et la République), représenté par le candidat Soumaila Cissé. Avec plus de 77% de voix en faveur d'IBK, les Maliens ont exprimé leur volonté de tourner le

dos à 20 ans d'une démocratie de façade.

La composition du gouvernement

Une fois élu, le nouveau président, Ibrahim Boubacar Keita, a nommé, comme premier ministre, un novice sur l'échiquier politique malien, Oumar Tatam Ly. Cela a été accueilli positivement par les Maliens dans leur grande majorité, car ces derniers aspirent à un changement de têtes et de comportements. Dans la foulée, le premier ministre, en accord avec le président de la république, constitua un gouvernement hybride, composé de beaucoup de jeunes, mais aussi d'hommes et de femmes qui rappellent la gestion catastrophique des périodes Alpha Oumar Konaré et Amadou Toumani Touré (ATT).

Malgré tout, pour ma part, je dirais qu'il faut laisser ce gouvernement travailler et, ensuite seulement, le juger selon les actes. C'est un gouvernement en mission jusqu'aux législatives, et après, il y aura un nouveau gouvernement conforme à la coloration de l'assemblée nationale. Il faut que mes compatriotes sachent que tout ne se résume pas à un poste de ministre. Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice, soit en encourageant les bonnes actions du pouvoir, soit en dénonçant avec vigueur les actions qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt du plus grand nombre.

Il convient de préciser que le quinquennat du nouveau président commencera véritablement après les élections législatives, prévues les 24 novembre 2013 et 15 décembre 2013.

Quelles sont les perspectives de changement réel ?

Sans être un adepte du coup d'État, celui du 22 mars 2012 a permis au Mali de prendre enfin un nouveau départ. L'élection du candidat Ibrahim Boubacar Keita n'est nullement due au travail de sape de son parti politique, le R.P.M (Rassemblement Pour le Mali), mais à une volonté populaire de faire un pacte avec un homme qui représente un espoir. Son excellence le Président de la République n'a pas le droit de briser l'espérance placée en lui. Il a l'obligation de rompre avec les mauvaises pratiques, au plus haut sommet de l'État, qui ont plongé le Mali dans cette crise sans précédent. Il doit entreprendre les réformes nécessaires, afin que le pouvoir soit réellement celui du peuple. Il faut que, par exemple, des débats politiques soient organisés fréquemment, sur les médias d'État, et dans les langues nationales. A titre d'illustration, si les accords d'Algérie de 2006 avaient été expliqués en langues nationales, ils n'auraient pas été signés. Sans ces accords, le Mali n'aurait pas connu pareille crise.

Certes, un axe stratégique également important est la question de notre multipartisme intégral, qui est aujourd'hui plus un problème qu'une solution au

développement. Avec plus de 150 partis politiques pour une population de 15 millions d'habitants, les nouvelles autorités issues des législatives, en plus du Président de la République, doivent trouver la bonne formule pour limiter le nombre de partis, dont certains se résument à leur seul leader, afin d'obtenir un strapontin.

De plus, au Mali, on voit des partis politiques sans idéologie qui partent avec n'importe qui, pourvu que ce dernier soit aux commandes de l'exécutif. Le clivage gauche / droite est respecté par peu de partis politiques. Parmi les rares partis politiques qui respectent cet ancrage, on peut citer le parti SADI qui se situe carrément à gauche. Le mérite de ce parti est qu'il se prononce de façon constante sur toutes les questions touchant la vie de la nation malienne, mais aussi sur les questions internationales. Le parti SADI a, en son temps, condamné l'agression de l'OTAN contre la Libye, et manifesté contre cette invasion qui augurait de l'effet domino sur le nord du Mali. Tout le monde connaît la suite.

Pour être dans une vraie démocratie, il faut que s'arrête la gestion consensuelle du pouvoir. En conséquence, un statut constitutionnel doit être accordé à l'opposition parlementaire avec les droits et devoirs y affinant. L'opposition doit pouvoir se prononcer sur toutes les questions d'actualité touchant la vie de la nation. Aussi, un temps d'antenne dans les médias d'État doit lui être accordé. La télévision nationale ne doit plus être la chaîne du seul «one man show» du président de la République.

Il faut que mes compatriotes intègrent la notion d'opposition dans le sens de la bonne gouvernance. Être opposant ne veut pas dire être contre un dirigeant mais être contre ses idées. C'est dans la contradiction que l'on arrive à tirer le meilleur, pour toute organisation, quelle qu'elle soit.

Aussi, une véritable société civile doit émerger afin d'être un contre pouvoir. Il faut mettre fin à toutes ces organisations, sous branches politiques du maître de l'exécutif. Aujourd'hui, la plupart des organisations, soi-disant société civile, sont politisées.

En outre, pour parler changement, le Malien lambda aspire à une justice saine et équitable. Cela passe nécessairement par un toilettage de l'institution judiciaire. Avec le principe sacro-saint de la séparation des pouvoirs, la question demeure «comment le président de la République doit-il s'y prendre?». Pour y arriver, en tant que premier magistrat, c'est à dire président du conseil supérieur de la Magistrature, il doit faire en sorte que le ministère de la justice joue réellement son rôle, en soutenant les magistrats du parquet dans leur quête de justice sociale. Ceux-ci doivent, dans tous les cas, être irréprochables quant à leur intégrité morale.

Enfin, les Maliens attendent monts et merveilles de la lutte contre la corruption. Au Mali, classé parmi les 5 derniers du classement «indice développement humain», il est inadmissible que des fonctionnaires

de l'État y soient milliardaires, alors que tout le monde connaît le niveau de leurs salaires. Dans son discours à la nation de ce 22 septembre, Ibrahim Boubacar Keita a déjà annoncé la couleur en faisant de l'éradication de ce fléau son cheval de bataille. On espère que ce ne sera pas uniquement un effet d'annonce sans suite, comme cela l'a été par le passé, de la part de ses prédécesseurs.

Les prochaines élections législatives

Que dire de ces législatives prochaines ? Si ce n'est de sommer le Ministère de l'Administration territoriale de tirer les enseignements nécessaires pour la bonne tenue de ces scrutins, en y associant les formations politiques. Un pas fut franchi avec la réception par le nouveau premier ministre Oumar Tatam Ly des partis politiques, représentés à l'assemblée nationale. Le cadre de concertations du ministère de l'administration territoriale avec les formations politiques est également une illustration de l'association des acteurs du scrutin au processus.

Pour ma part, il est clair que le peuple malien doit donner son quitus aux forces du changement, dont le Parti SADI est une composante indéniable.



La Commission de réconciliation versus le Ministère créé à cet effet

Il n'est un secret pour personne que la composition de la Commission dialogue et réconciliation n'a pas enchanté les Maliens, dans leur grande majorité. Même les fervents alliés du président intérimaire avaient émis des réserves la concernant. Donc, avec la création d'un ministère dédié à la cause, le nouveau président a clairement récusé la C.D.R, qui sera dorénavant sous la coupe du ministère dirigé par Cheick Oumar Diarra.

Avec tout ce qui s'est passé dans le septentrion malien aux heures de l'occupation djihadiste et rebelle, des exactions inqualifiables furent perpétrées à l'encontre des paisibles populations du nord. Parler de dialogue et réconciliation sans penser aux victimes serait un crime de «lèse majesté». Par conséquent, il faut nécessairement rendre justice, ce qui passe par la poursuite des auteurs des dites incriminations. Un pas fut franchi avec la saisine de

la Cour Pénale Internationale par le procureur général du Mali Daniel Tessougué.

Il est également prévu des «assises du Nord» qui, à mon avis, doivent être des assises nationales, style concertations nationales, maintes fois demandées par les organisations telles IBK 2012, le MP22, la COPAM... car c'est tout le Mali qui est malade, et pas seulement le nord du pays. Si c'est le cas, les termes de référence doivent être discutés par l'ensemble des forces vives de la nation. Il faut donner la parole aux protagonistes, dont les victimes, d'autant plus que, selon l'adage populaire malien, «une plaie qui regorge de pus ne se cicatrice jamais».

La reprise des accords provisoires de Ouagadougou

Le président Ibrahim Boubacar Keita ne peut y arriver sans l'appui du peuple malien qui lui a donné la légitimité nécessaire pour gouverner, et sans celui de toutes les forces qui ont rendu possible son élection, et même au delà, car il s'agit de la question d'existence du Mali dans ses frontières. Le peuple malien, dans son écrasante majorité, n'acceptera aucune autonomie, aucun fédéralisme. Au Mali, personne n'est sans savoir qui sont les parrains du mouvement indépendantiste qui ont tablé sur l'autonomie des 3 régions nord, ou, au pire, sur celle de la seule région de Kidal. Le parti SADI a lutté de façon permanente et n'a pas hésité à défier les autorités françaises sur leur rôle obscur, de l'époque Sarkozy-Juppé jusqu'à nos jours, même si cela a valu une interdiction de visa dans l'espace Schengen à l'encontre du Secrétaire National du parti, Oumar Mariko, pourtant candidat aux élections présidentielles. Même Aminata Dramane Traoré a subi le même supplice, car les mêmes causes entraînent toujours les mêmes effets.

Pour arriver à une paix durable, les nouvelles autorités doivent gérer cette délicate question du nord dans la plus grande transparence. Le peuple malien a le droit de savoir la vérité sur le terrain. Si négociations il y a, les bases de celles-ci doivent être expliquées, point par point, pour que le peuple puisse se prononcer, à travers ses représentants. Un accent particulier doit être mis sur la nécessité d'éviter les erreurs du passé, qui ont consisté à récompenser des petits seigneurs de guerre, sans se préoccuper des problèmes réels des populations. La résolution de la crise doit dépasser les questions de personnes. Une épine risque d'être mise dans le pied du nouveau président avec l'intégration des rebelles ou djihadistes, dans l'armée ou dans l'administration.

Si j'ai un conseil à lui donner, c'est d'aller à la rencontre du peuple qui lui a fait confiance de façon naturelle. Ce sera, à n'en pas douter, la clé de sa réussite. Il a l'obligation de réussir, car sa réussite est la nôtre, c'est à dire celle du Mali tout entier, face à une balkanisation programmée par les impérialistes du saint profit.

Françoise Wasservogel, Mohamed Diarra

Bref...

Philippines

La nouvelle conférence des Nations unies sur le changement climatique a débuté le 11 novembre à Varsovie avec, en toile de fond, le passage du typhon Haiyan. Or, selon deux rapports d'Oxfam, le financement pour aider les pays 'pauvres' à s'adapter au changement climatique a jusqu'à présent été insuffisant et opaque.

Selon un premier rapport (http://www.oxfamamerica.org/files/wri_workingpaper_climatefinance_web.pdf), l'aide aux Philippines pour l'adaptation aux changement climatique a été divisé par trois entre 2010 et 2011. Au vu des capacités d'action actuelle d'aide aux populations, la prévention ne paraît pas si mauvaise.

Le deuxième rapport montre l'intérêt que les pays du Nord manifeste pour ces questions en comparaison de leurs dépenses pour des énergies fossiles. <http://www.oxfam.org/fr/cultivons/pressroom/pressrelease/2013-11-11/cop19-flou-financement-changement-climatique-pays-pauvres>

Au moment de l'ouverture de la conférence à Varsovie, Naderev Sano, le délégué philippin a annoncé qu'il jeûnerait jusqu'à ce que des mesures soient prises pour son pays.

Encore un peu de patience...

Lors de l'assemblée annuelle des institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale s'est engagée à éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde d'ici 2030.

La date butoir des objectifs du millénaire approche et les promesses se suivent, se ressemblent et s'éloignent toujours plus.



Communiqué de presse

Pour le CADTM le sauvetage du Crédit lyonnais n'est pas "une solution conforme à l'intérêt des finances publiques"

Au début des années 1990, éclatait "l'affaire du Crédit lyonnais", un des plus gros scandale bancaire français. Un rapport parlementaire dénonce le système des avances et prêts à risques, notamment dans le domaine immobilier où, avant l'effondrement du secteur, le portefeuille de la banque s'élevait à 100 milliards de francs (soit 15,24 milliards d'euros) [1]. S'ensuit une série de scandales, notamment le rachat de la société de production et de distribution Metro Goldwyn Mayer (MGM) à 5,5 milliards de francs (0,84 milliard d'euros) un an avant sa faillite ; ou encore les filiales mal gérées comme Altus finance, dont les pertes sont estimées dans un rapport très critique de la Cour des comptes sur la gestion des années 1990 à 1993, à environ 20 milliards de francs (3,05 milliards d'euros) ; ou encore l'affaire appelée Tapie, Lagarde ou Adidas au fur et à mesure des cyniques

rebondissements et des mises en examen.

En 1993, le Crédit lyonnais, alors propriété de l'État, est en situation de quasi-faillite. Pour venir en aide à la banque, deux structures sont mises sur pied : en 1995, le Consortium de réalisation (CDR) et en 1997 l'Établissement public de financement et de restructuration (EPFR). Le CDR avait été initialement créé comme structure de défaisance du Crédit lyonnais, dont il était la filiale. Mais en 1995, la Commission européenne impose à la France de séparer le CDR de la banque. L'État français crée alors l'EPFR qui exerce la tutelle du CDR et assure son financement en souscrivant auprès du Crédit lyonnais un prêt de 130 milliards de francs (environ 19,82 milliards d'euros). Ce prêt est censé être remboursé grâce aux cessions d'actifs opérées par le CDR. Mais le montant des produits ne suffit pas à couvrir les financements. Le déficit doit donc être comblé par l'actionnaire de l'EPFR : l'Etat qui doit régler 4,5 milliards d'euros avant le 31 décembre 2014.

Un article de la Loi de finances rectificative de 2013 qui doit être présenté mercredi 13 novembre en Conseil des ministres "autorisera l'Agence France Trésor – le service de Bercy chargé de la

dette – à emprunter 4,5 milliards d'euros sur les marchés financiers", avec pour objectif de rembourser "les dernières dettes générées par la quasi-faillite de cette banque publique en 1993". L'anticipation de l'échéance est justifiée selon la classe politique par « des conditions de crédit, de financement exceptionnelles » et constitue « une solution conforme à l'intérêt des finances publiques ».

Alors que Pierre Moscovici, ministre de l'économie déclare penser avant tout aux contribuables, le CADTM dénonce un nouveau tour de passe-passe qui n'est ni conforme à l'intérêt des finances publiques, ni à celui des contribuables. Rappelons que les sauvetages bancaires constituent une socialisation de dettes privées. Ces sauvetages et l'endettement public qui en résulte n'ont pas servi l'intérêt de la population et sont largement illégitimes.

L'affaire du Crédit lyonnais montre de nouveau l'importance et l'urgence de mener un audit citoyen de la dette publique pour décider collectivement et démocratiquement des solutions conformes à l'intérêt général et à la justice sociale.

CADTM France 12 novembre

L'Agenda 2014 de la solidarité internationale

Un outil pour lutter contre les idées reçues, pour connaître les avancées historiques pour l'humanité et les rendez-vous citoyens à ne pas manquer.
Une façon originale, pratique pour vivre la solidarité internationale au quotidien, en images et en couleurs...

Retrouvez une multitude d'informations dans l'édition 2014 de l'agenda : les journées mondiales pour fêter la paix, la citoyenneté et les droits de l'Homme, des dates historiques pour l'humanité, des idées d'ouvrages, de films, de campagnes, de sites internet pour approfondir vos connaissances, des mini dossiers thématiques qui permettent de battre en brèche les idées reçues sur les migrants, sur l'agriculture, sur l'égalité femmes/hommes, sur la non-violence...

Édité par Ritimo • En partenariat avec : Aide et Action • la Cimade • la Fédération Artisans du Monde • La Fasti • Frères des Hommes • la Ligue des Droits de l'Homme • Non-Violence XXI et le soutien de 12 associations de solidarité internationale. Une semaine sur 2 pages • Année civile 2014 • Reliure spirale • Deux idées reçues déconstruites chaque mois • 180 pages • 150 x 195 cm • 10 € (+ 3 € frais de port l'unité)

À commander auprès du CADTM France france@cadtm.org ou des membres et relais Ritimo.



Il faut agir, j'adhère au



Nom (en capitales) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mel : _____ @ _____

> Adhésion au CADTM France et abonnement aux publications :

[] 48 euros [] 27 euros (petits revenus)

> Adhésion seule : [] 10 euros [] 5 euros (petits revenus)

> Abonnement seul : [] 38 euros [] 22 euros (petits revenus)

Adresser avec votre règlement à : CADTM France, 21 rue de la Feularde, 45800 St Jean de Braye

Bulletin du CADTM France

21 rue de la Feularde

45800 St Jean de Braye - France

Email : france@cadtm.org

Directeur de la publication : Nicolas Sersiron

Mise en page : Yvette Krolikowski

ISSN 1634-5932 Dépot légal : à parution

Entièrement fait avec logiciels libres sous Linux